



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 04 MARS 2014

Commune de La Bouëxière

Département : Ille et
Vilaine

Nombre de membres du
Conseil Municipal en
exercice : 27

Nombre de membres
présents : 22

Nombre de votants : 22

Date de la Convocation :
Mercredi 26 février 2014

**Date d'affichage du
compte rendu :**

L'an deux mille quatorze, le 4 mars, à 20h30,
Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué,
s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Stéphane PIQUET, Maire

Présents : Stéphane PIQUET, Patrick LAHAYE, Philippe PLACE,
Gérard BECEL, Annie-France TURPIN-CHEVALIER, Gilbert LE
ROUSSEAU, Isabelle LOCHON-TROPEE, Daniel CHANTREL,
Florence DANEL, Jürgen BUSER, Nathalie JEUNOT, Anne
CHATAGNON, Olivier BONNEFOI, Estelle KERDILES, Martine
POSSON, Julien BACON, Roland ROUSSELLE, Marie-France
JOUAULT, Guy SAUTON, Alain CAZENAVE, Germaine
LEBON, Jean-François BAGOT.

Absents : Aline GUILBERT, Marie-Claude MARTIN, Elie
DEVASSY, Stéphane RASPANTI, Nelly FREY.

Procurations : 0

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 21 janvier 2014 : le procès verbal est adopté à l'unanimité.

Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur Philippe Place, seul candidat, est désigné secrétaire de séance.

1. APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2013

Rapporteur : Monsieur Philippe Place

Monsieur Philippe Place présente les résultats d'exécution des différents budgets pour l'exercice 2013.

Budget principal

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses(en €)	Recettes (en €)	Résultat d'exécution (en €)	Résultat de clôture (en €)
	2 957 484,49	3 617 929,62	660 445,13	660 445,13

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses(en €)	Recettes (en €)	Résultat d'exécution (en €)	Résultat de clôture (en €)
	1 162 190,07	1 396 643,39	234 453,32	304 622,22

Il est à noter que les crédits rajoutés par une DM concernant le chapitre 11 et le chapitre 12 n'ont pas été entièrement dépensés.

Les intérêts d'emprunt sont inférieurs aux prévisions grâce à des taux bas en 2013. Les recettes des impôts et taxes ont été supérieures aux prévisions.

Concernant les dépenses d'investissements, il est à noter un reste à réaliser d'environ 500 000 € pour des travaux qui ont été réalisés en fin d'année.

Monsieur Bagot indique qu'il aurait aimé avoir les chiffres présentés par M. Place dans la note de synthèse. Monsieur le Maire répond que les comptes administratifs ont été transmis avec la note de synthèse.

Budget assainissement

SECTION D'EXPLOITATION	Dépenses(en €)	Recettes (en €)	Résultat d'exécution (en €)	Résultat de clôture (en €)
	90 081,61	154 986,30	64 904,69	70 720,15

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses (en €)	Recettes (en €)	Résultat d'exécution (en €)	Résultat de clôture (en €)
	341 617,02	268 756,27	-72 860,75	265 402,78

L'année 2013 a été l'année du chantier d'extension du réseau ; grâce aux réserves et à la subvention de l'agence de l'eau, il n'a pas été nécessaire de faire d'emprunt.

Budget « Parc d'activités de Bellevue »

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses (en €)	Recettes (en €)	Résultat d'exécution (en €)	Résultat de clôture (en €)
	605 152,08	591 762,67	-13 389,41	-92 041,94

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses(en €)	Recettes (en €)	Résultat d'exécution (en €)	Résultat de clôture (en €)
	705 254,89	438 013,41	-267 241,48	88 524,89

Les terrains se vendent progressivement. Il ne reste plus qu'environ 4000 m² libres. Il reste très peu de travaux d'aménagement à faire.

Budget Les Landes de Bellevue

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses (en €)	Recettes (en €)	Résultat d'exécution (en €)	Résultat de clôture (en €)
	873 475,13	911 215,99	37 740,86	824 632,51

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses (en €)	Recettes (en €)	Résultat d'exécution (en €)	Résultat de clôture (en €)
	1 042 477,84	604 923,44	-437 554,40	-18 079,30

Tous les terrains sont vendus sur ce lotissement.

Budget « ZAC les Rochers »

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses (en €)	Recettes (en €)	Résultat d'exécution (en €)	Résultat de clôture (en €)
	0	0	0	-46 094,15

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses (en €)	Recettes (en €)	Résultat d'exécution (en €)	Résultat de clôture (en €)
	0	0	0	-69,72

La gestion de cette ZAC est confiée à la SADIV. Des terrains sont actuellement à la vente, mais l'étude de sol réalisée sur le secteur freine certains acheteurs.

Budget « ZAC Maisonneuve »

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses (en €)	Recettes (en €)	Résultat d'exécution (en €)	Résultat de clôture (en €)
	736,05	0,00	-736,05	25 669,43

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses (en €)	Recettes (en €)	Résultat d'exécution (en €)	Résultat de clôture (en €)
	0	0	0	0

Budget Atelier Relais Bellevue

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Dépenses (en €)	Recettes (en €)	Résultat d'exécution (en €)	Résultat de clôture (en €)
	9 016,62	12 412,12	3 395,50	9 504,27

SECTION D'INVESTISSEMENT	Dépenses (en €)	Recettes (en €)	Résultat d'exécution (en €)	Résultat de clôture (en €)
	10 586,00	200,00	-10 386,00	15 067,25

Deux nouvelles entreprises vont s'installer prochainement. Les recettes des loyers couvrent le remboursement de l'emprunt réalisé pour l'achat du bâtiment.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- Approuve l'ensemble des comptes administratifs, budget principal et budgets annexes tels que présentés ci-dessus.

2. BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIÈRES DE LA COMMUNE POUR 2013

Rapporteur : Monsieur Philippe Place

Monsieur Philippe Place informe l'assemblée que le Code Général des Collectivités Territoriales dispose, en son article L. 2241-1 que : « le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2000 habitants [...] donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune ».

Monsieur Philippe Place invite le conseil municipal à approuver le bilan des cessions / acquisitions pour les budgets, tel que présenté ci-dessous :

BUDGET PRINCIPAL

Désignation du bien (terrains, immeubles, droits réels)	Localisation	Références Cadastrales	Identité du cédant	Identité du Cessionnaire	Conditions de la Cession	Montant TTC (en euros)
---	--------------	------------------------	--------------------	--------------------------	--------------------------	------------------------

Parcelle de terre	Le Bouessay	E2280	Cts VALLEE	Commune de La Bouëxière	Onéreuse	782€
Chemin	Le Haut Saudray	A 1076-1078	MOULIN	Commune de La Bouëxière	Onéreuse	775€
Parcelle de terre	Chevré	F 1323-1324	MONTIGNE Léon	Commune de La Bouëxière	Onéreuse	284€
Parcelle de terre	Chevré	F1326-1328	MONTIGNE Marcel	Commune de La Bouëxière	Onéreuse	312€
Chemin	La Teillais		Commune de La Bouëxière	LAVOCAT François	Onéreuse	70,65€
Place de l'Europe	1107m ²	AB 1382-1385	Commune de La Bouëxière	AIGUILLON	Onéreuse	50 000€
Chemin	Le Haut Saudray	A1074	Commune de La Bouëxière	MOULIN	Onéreuse	750€
Terrain à bâtir	Rue du 8 mai 45	AB 1383	Commune de La Bouëxière	GOSSET/SORIN	Onéreuse	30 960€
Parcelle de terre	Allée Guy Ropartz	AB1083	Commune de La Bouëxière	GALBIN	Onéreuse	1 320€
Délaissé de chemin communal	Les Rochers	E2323	Commune de La Bouëxière	LEYET	Onéreuse	730€
Terrain à bâtir	Les Hortensias	E1340 703m ²	Commune de La Bouëxière	FLEUTER-RAZNIKOVA	Onéreuse	63 270€
Délaissé de chemin communal	Le Bois Cottage	D1529 955m ²	Commune de La Bouëxière	BERENGER-FARCY	Onéreuse	429,75€
Terrain à bâtir	Bellevue	E1863-1865	Commune de la Bouëxière	CHAUDRON	Onéreuse	51 026 €

Budget ZA BELLEVUE

Désignation du bien (terrains, immeubles, droits réels)	Localisation	Références Cadastrales	Identité du cédant	Identité du Cessionnaire	Conditions de la Cession	Montant TTC (en euros)
Lot A02	ZA les landes de Bellevue		Commune de La Bouëxière	SCI KELO'IN	Onéreuse	48 330€
Lot A03	ZA les landes de Bellevue		Commune de La Bouëxière	SCI SM	Onéreuse	68 160€

Budget Les Landes de Bellevue (secteur habitat)

Désignation du bien (terrains, immeubles, droits réels)	Localisation	Références Cadastrales	Identité du cédant	Identité du Cessionnaire	Conditions de la Cession	Montant TTC (en euros)
Lot 13	Les Landes de Bellevue		Commune de La Bouëxière	M. FELIOT Steven	Onéreuse	46 004,94€
Lot 15	Les Landes de Bellevue		Commune de La Bouëxière	JAMOIS Stéphane	Onéreuse	42 659,12€
Lot 18	Les Landes de Bellevue		Commune de La Bouëxière	AUTRET	Onéreuse	55 833,26€
Lot 21	Les Landes de Bellevue		Commune de La Bouëxière	DHABI	Onéreuse	55 902,97€
Lot 22	Les Landes de Bellevue		Commune de La Bouëxière	GIRARDET	Onéreuse	34 852,22€
Lot 23	Les Landes de Bellevue		Commune de La Bouëxière	ROBLIN	Onéreuse	29 903,21€

Lot 24	Les Landes de Bellevue		Commune de La Bouëxière	TAUPIN/GIBOUT	Onéreuse	37 988,92€
Lot 33	Les Landes de Bellevue		Commune de La Bouëxière	BOUGET/MAILLARD	Onéreuse	63 827€
Lot 5 Ilot B	Les Landes de Bellevue		Commune de La BOUEXIERE	LEJART Anaëlle	Onéreuse	12 825,62€
Lot 1 Ilot A	Les Landes de Bellevue		Commune de La Bouëxière	DALIBARD	Onéreuse	18 053,45€
Lot 4 Ilot B	Les Landes de Bellevue		Commune de La Bouëxière	BOULIN/ALLEIX	Onéreuse	12 825,62€
Lot 3 Ilot A	Les Landes de Bellevue		Commune de La Bouëxière	FRAZIER/POUSSET	Onéreuse	18 053,45€
Lot 2 Ilot B	Les Landes de Bellevue		Commune de La Bouëxière	CAILLARD/BLANCHET	Onéreuse	12 825,62€
Lot 2 Ilot A	Les Landes de Bellevue		Commune de La Bouëxière	REGNAULT	Onéreuse	17 983,75€
Lot 3 Ilot B	Les Landes de Bellevue		Commune de La Bouëxière	GAMBARETTI/BIGNON	Onéreuse	12 825,62€

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- Approuve le bilan des cessions acquisitions tel que présenté ci-dessus.

3. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2013

Rapporteur : Monsieur Stéphane piquet

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à approuver les comptes de gestion présentés par le receveur municipal et dont les résultats sont identiques à ceux des comptes administratifs 2013 pour les budgets suivants :

- budget principal
- budget « assainissement »
- budget annexe « Parc d'activités de Bellevue »
- budget annexe « les Landes de Bellevue »
- budget annexe « ZAC Maisonneuve »
- budget annexe « ZAC des Rochers »
- budget annexe « Atelier Relais Bellevue »

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- Approuve l'ensemble des comptes de gestion 2014 présentés par le receveur municipal.

4. DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Rapporteur : Monsieur Stéphane Piquet

Durant ces 6 ans, le développement de notre commune a été marqué par une croissance maîtrisée de la population. Les résultats officiels du recensement montrent un chiffre autour de 4250 habitants, soit une croissance moyenne de 80 habitants par an depuis 2009. 2013 a été la dernière année pleine du mandat. Dans tous les domaines, le dynamisme de notre commune est resté fort : programmation culturelle, urbanisation, assainissement, soutien au développement de l'activité économique ...

Pour l'année 2014, ces objectifs restent d'actualité et nous vous proposons donc de poursuivre cette démarche d'accueil et d'adaptation des équipements et services nécessaires aux besoins de la population.

Philippe Place présente les principaux résultats budgétaires de l'année 2013 et donne les perspectives qui vont permettre d'élaborer une programmation 2014 ambitieuse d'investissements au service des habitants, tout en poursuivant la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Ces choix politiques d'investissement ont 8 objectifs majeurs :

1 - Poursuivre le soutien à l'emploi et au commerce et l'accueil de nouveaux habitants

Accueillir dans les meilleures conditions les nouvelles entreprises dans la zone d'activité de Bellevue

Notre nouvelle zone d'activités s'est renforcée. La construction de bâtiments imposants est soit terminée, soit en cours. Pour une autre entreprise, le permis de construire est déjà accordé. D'autres sont en phase d'achat.

A ce jour il ne reste qu'environ 4000 m² de terrain à vendre.

L'atelier-relais reçoit actuellement 2 entreprises. Une 3^{ème} est actuellement installée dans une maison à côté du restaurant scolaire. Afin de les accueillir dans de meilleures conditions, il sera proposé d'adapter l'atelier-relais pour recevoir de plus petites entreprises.

Concrétiser le projet de commerces et logements place de l'Europe

Afin de pérenniser la présence de commerces en centre ville, il est nécessaire de proposer des locaux modernes à un prix abordable, soit à la vente, soit en location. Le projet en cours de construction va le permettre dans quelques mois.

Par ailleurs, l'installation en 2015 de 19 familles en cœur de ville dans des T2, T3 et T4 à loyer modéré devra être préparé par le CCAS et Aiguillon dès la fin 2014.

Poursuivre le développement de nouveaux lotissements

Pour 2014, l'urbanisation maîtrisée de notre commune se poursuit. Certains terrains sont à la vente, une dizaine de terrains à bâtir dans la ZAC des Rochers. D'autres vont voir les travaux se dérouler en 2014 :

- une vingtaine de logements dans Maisonneuve 1
- une vingtaine de logements dans Maisonneuve 2, situé sous le quartier Saint Martin.

Par ailleurs, un lotissement privé de 19 lots va prochainement démarrer et est actuellement en cours de commercialisation.

Nous suivrons donc, là encore, la volonté de la population de poursuivre un développement raisonné de notre commune sur la base d'une trentaine de logements par an, dont une dizaine ne permettent que le maintien du même niveau de population.

2 - Améliorer notre cadre de vie, la qualité de notre environnement et la sécurité

Terminer la mise en sécurité des entrées de ville et des arrêts de bus

L'aménagement et la sécurisation de notre centre ville ont été terminés cette année.

Pour l'année 2014, la sécurisation de la rue de Chateaubourg, ainsi que de la liaison piétonne vers le lotissement dans Landes de Bellevue sera à terminer.

Un aménagement devra être finalisé sur la route de Servon afin de sécuriser le nouvel arrêt de bus de la Tannerie et quelques aménagements, de type ralentisseurs, permettront de limiter la vitesse dans certains quartiers.

Sécuriser les déplacements des piétons

Les travaux effectués pour relier le secteur de Rey-Leroux et la Débinerie vont se poursuivre. Les revêtements actuels vont être compactés ou un revêtement bitumé mis en place sur certains tronçons. Par ailleurs, des solutions seront à rechercher pour longer la départementale.

Afin de maintenir les banquettes et permettre le cheminement des piétons, en particulier des enfants, vers les abribus, nous investirons dans une épareuse neuve.

Etendre le réseau d'assainissement

L'assainissement de tout le secteur de Grande Fontaine attendu depuis 1998 se termine. Les habitants peuvent se brancher depuis le 20 février.

Investir massivement dans la voirie en campagne

Un budget très important sera affecté à la voirie de la campagne, qui a particulièrement souffert des intempéries. Cette année c'est environ 240 000 € qui seront investis.

Poursuivre la politique d'économie d'énergie et sécuriser Rey-Leroux

Notre politique d'économie d'énergie au niveau de l'éclairage public se poursuit. Une nouvelle rue verra les boules énergivores remplacées par des lampes plus économes.

Par ailleurs l'étude menée avec le SDE sur l'**éclairage de Rey-Leroux va permettre de concrétiser** ce projet qui vise à sécuriser en particulier les passages protégés.

3 - Poursuivre les aménagements du pôle touristique de Chevré

Le site de Chevré bénéficie d'un potentiel environnemental et historique repéré au niveau de la CCPL, du Pays de Rennes et de la DRAC.

Une étude élaborée avec la DRAC et le cabinet Parcoret a été menée pendant plus de 2 ans. Il s'agit maintenant de passer en phase opérationnelle.

D'abord mieux accueillir les visiteurs.

Le site possède un ancien hangar pour canoës. La mise aux normes de l'assainissement de l'auberge de Chevré a permis de connecter cet espace au système d'assainissement de l'auberge. Cette année, des toilettes pourront donc être mises en place afin d'améliorer le confort des visiteurs. L'ouverture d'un espace randonneurs couvert sera étudiée en association avec les pêcheurs.

En même temps, les travaux de sécurisation et de mise en valeur de la motte féodale pourront débuter. Une subvention de la DRAC et de la région devrait nous être accordée dans le cadre de la préservation des monuments historiques.

Par ailleurs, le muret de la chapelle de Chevré devrait voir terminer sa protection contre les infiltrations et ruissellements.

4 - Soutenir le monde associatif acteur de la solidarité

Le soutien aux associations reste une priorité. C'est pourquoi les critères d'attribution des subventions seront maintenus en 2014.

La halle sportive couverte sera terminée dans quelques semaines. Joueurs de pétanque et autres associations pourront bientôt en profiter.

Les travaux de réfection totale de l'éclairage de la salle de sports sont en cours et l'association de judo verra le changement des tatamis les plus abîmés.

Par ailleurs, la salle de réunions du stade sera réhabilitée afin de la rendre plus fonctionnelle et plus agréable.

Enfin, le terrain de bi-cross de Ménouvel devrait être aménagé en association avec Agr'équip dans le cadre d'un chantier-école.

5 - La culture pour tous

La municipalité poursuit son soutien à la culture.

Cette année, **la saison culturelle sera riche**. La Bouëxière va à nouveau accueillir l'orchestre symphonique de Bretagne et le cinéma va devenir un rendez-vous régulier pour cette année 2014.

La nouvelle programmation aura à cœur de satisfaire tous les publics, des jeunes aux moins jeunes.

Enfin, afin d'améliorer toujours le service à la population, la médiathèque sera à nouveau ouverte tout l'été pour le plaisir de lecteurs ou d'utilisateurs de l'informatique de plus en plus nombreux.

6 - Permettre la réussite de nos enfants

La réussite de nos enfants est un enjeu majeur, l'année 2014 verra la mise en œuvre des rythmes scolaires.

Bien vivre sa jeunesse à La Bouëxière

Le soutien aux structures Escapade / ALSH / Passerelle sera maintenu.

Durant les prochaines vacances d'été, pendant les 15 jours de fermeture en août de notre centre de loisirs, les enfants de La Bouëxière seront accueillis par l'ALSH de Liffré dans les mêmes conditions tarifaires qu'à La Bouëxière.

En même temps, les travaux de réhabilitation de l'Espace jeunes seront poursuivis afin d'améliorer son étanchéité, ses qualités thermiques et son aspect esthétique.

Réussir sa scolarité à la Bouëxière

L'aide aux devoirs gratuite pour les collégiens sera poursuivie et la réforme de l'aménagement des rythmes scolaires concrétisée.

La concertation avec tous les acteurs (écoles, parents, associations) s'est déroulée très sereinement pendant près d'un an. Le projet présenté lors de différentes réunions publiques a reçu un avis très favorable des parents, associations et Education Nationale.

L'intérêt de tous les enfants de la commune a été au cœur des choix de la municipalité dans la nouvelle organisation du temps scolaire et périscolaire. Un financement équitable entre les 2 écoles permettra à tous les enfants de la commune de bénéficier de temps d'activités périscolaires (TAP) de qualité et gratuits.

En parallèle, l'étude d'extension du restaurant scolaire sera finalisée afin de rentrer dans une phase opérationnelle en 2015. L'équipement en tableaux interactifs sera poursuivi.

Notre politique volontariste met donc tout en jeu pour permettre l'insertion et la réussite des jeunes dans notre société.

7 - Aider ceux qui en ont le plus besoin

Des logements pour tous

La création de 22 logements sociaux au Logis du Verger en 2012 se verra complétée en 2014 par 7 nouveaux logements à loyer modéré de type maison dans le quartier de Maisonneuve. Les 19 logements de la place de l'Europe ne seront terminés qu'en 2015.

Il est à noter que le parc de logements sociaux reste malgré nos efforts à un niveau modeste.

Des aides individualisées

Il est rappelé que depuis 2009 les familles bénéficient de tarifs différenciés en fonction des revenus pour les services périscolaires restaurant et accueils de loisirs. Cette action sera poursuivie en 2014. Le CCAS aura aussi tout son rôle afin de soutenir les familles les plus en difficulté. Ces soutiens vont de l'aide financière directe au rôle d'intermédiaire auprès des différents partenaires, EDF, eau...

8 - Maintenir votre pouvoir d'achat

Bien que notre commune ait un potentiel fiscal (une richesse) très faible, la gestion rigoureuse des deniers publics nous permet d'agir en cette période difficile pour soutenir le pouvoir d'achat des Bouëxiérais.

Ce soutien au pouvoir d'achat se développe sur 2 axes :

- Maintenir ou limiter l'évolution des prix des services communaux
- Maintenir les taux d'imposition en 2014.

Monsieur Bagot demande s'il est envisageable d'acheter une épaveuse au sein de la Communauté de communes du Pays de Liffré afin de limiter les investissements. Monsieur le Maire répond que, d'une part, le travail avec l'épaveuse se fait pour toutes les communes au même moment. D'autre part, ce sujet n'a pas encore été évoqué en CCPL. D'autres pratiques de mutualisation sont cependant déjà en cours et un des enjeux fort du prochain mandat sera la mutualisation des services et de d'équipements.

Monsieur Bagot souhaite également que soit rappelé le coût des travaux d'aménagement de la Motte féodale à Chevré. Ce coût est d'environ 360 000 €. Il explique qu'il est contre cet investissement qu'il estime ne pas être une priorité compte-tenu du contexte économique général.

Monsieur le Maire répond que cet investissement se fera progressivement et qu'une recherche de financement de la part de partenaires publics est déjà engagée et que des financeurs privés seront également sollicités, notamment total gaz qui a déjà manifesté un intérêt pour ce projet (via la fondation du patrimoine).

D'autre part, les projets d'investissements publics contribuent à l'activité économique.

Monsieur Bagot demande également où se trouvera le terrain de bicross. Il est répondu qu'il sera situé au Bois de Ménouvel, derrière le lotissement, sur une ancienne carrière remblayée. Ce chantier devrait se faire dans le cadre d'un chantier école avec le centre Agr'equip.

Monsieur Bagot fait part de son souhait qu'il n'y ait pas de mobylette sur ce terrain quand il sera aménagé.

Madame Lebon demande si le coût de la réforme des rythmes scolaires a été calculé et si cela sera créateur d'emploi. Monsieur le Maire répond que ce coût est de 133 € par enfant et par an pour la masse salariale. Il faudra y rajouter le coût des fournitures pour les activités. En termes de création d'emploi, certains agents verront leur temps de travail augmenter. Une réorganisation des services péri-scolaires et d'entretien des locaux va être nécessaire.

La gratuité de ces temps d'activités périscolaires sera assurée pour tous avec un financement équitable pour les enfants de l'école privée et de l'école publique.

La participation de l'Etat sera de 50 € par enfant pour la première année. La pérennité de cette aide n'est pas assurée. L'aide spécifique de la CAF ne pourra pas être attribuée à notre commune pour des raisons d'impossibilité de cumul avec des aides dont la commune bénéficie déjà.

5 REMBOURSEMENT DE FRAIS ENGAGES PAR UNE ASSOCIATION POUR L'ANIMATION LA BOUEXIERE GOURMANDE

Rapporteur : Monsieur Stéphane Piquet

Monsieur Piquet expose que la section art floral de l'association Familles Rurales a participé à l'animation « La Bouëxière Gourmande » et que dans ce cadre, elle a dû acheter des fournitures (fleurs et supports) pour un montant de 191,29 € TTC. Il convient donc de rembourser ce montant à l'association.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- Accepte le remboursement de la somme de 191,29 € à l'association Familles Rurales, section art floral.

6 AUTORISATION RELATIVE AUX DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Monsieur Philippe Place

En vertu de l'article 1612-1 du C.G.C.T., le Conseil municipal peut autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les dépenses afférentes au remboursement de la dette. Les crédits correspondant sont inscrits au budget lors de son adoption, l'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits.

Le raccordement électrique pour la mise en service des pompes de relevage a été fait récemment pour un montant de 3500 €. D'autre part, des travaux de reprise du réseau d'eaux usées rue de la Forêt sont nécessaires pour un montant de 3241,16 €. Afin de respecter les délais de paiement, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater ces dépenses d'investissement sur le budget assainissement avant le vote du budget 2014.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater ces dépenses d'investissement sur le budget assainissement avant le vote du budget 2014.

7. MARCHÉ DENRÉES ALIMENTAIRES : AUTORISATION AU MAIRE DE SIGNER LES MARCHÉS

Rapporteur : Monsieur Stéphane Piquet

Monsieur le Maire expose que pour la fourniture des denrées alimentaires pour le restaurant scolaire, un appel d'offres pour un marché à bons de commande a été passé en fin d'année 2013.

- Les prestations sont réparties en 9 lots désignés ci-dessous :

Lot	Dénomination	Minimum HT/an	Maximum HT/an
1	Epicerie et conserves	3 500 euros	9 100 euros
2	Produits laitiers-œufs	500 euros	6 500 euros
3	Fruits, légumes frais	3 500 euros	9 900 euros
4	Viande de volaille	500 euros	3 000 euros
4 Bis	Viande hors volaille	3 100 euros	7 700 euros

5	Charcuterie	500 euros	1 500 euros
6	Pain	1 100 euros	2 500 euros
7	Produits surgelés, congelés	9 000 euros	17 500 euros
8	Produits issus de l'agriculture biologique	Néant	7 000 euros

- 20 entreprises ont répondu à la consultation :

- Lot 1 : Transgourmet, Pomona Episaveurs,
- Lot 2 : Distralis, Sovéfrais, Team Ouest,
- Lot 3 : DC Primeurs, Pomona Terre Azur, Ame Haslé
- Lot 4 : VolFrance, Pomona Passion Froid, Distralis, Sovéfrais, Janzé Volailles, A2S, SDA
- Lot 4 bis : Pomona Passion Froid, Sovéfrais, Gesbert, A2S
- Lot 5 : Transgourmet, Pomona Passion Froid, Sovéfrais, Distralis, A2S
- Lot 6 : Loignard,
- Lot 7 : Transgourmet, Team Ouest, Pomona Passion Froid, Sdal, Davigel,
- Lot 8 : Biocoop, DC Primeurs, A2S, Sovéfrais, Team Ouest, Pomona Terre Azur, Ame Hasle, Manger Bio.

La commission des marchés s'est réunie le 29 janvier et a retenu les entreprises suivantes :

Lot	Dénomination	Entreprises retenues
1	Epicerie et conserves	Transgourmet
2	Produits laitiers-œufs	Sovéfrais
3	Fruits, légumes frais	Ame Haslé
4	Viande de volaille	Sovéfrais
4 Bis	Viande hors volaille	Infructueux : différence de prix et de produits trop importante pour pouvoir se prononcer
5	Charcuterie	Pomona passion froid
6	Pain	Boulangerie Loignard
7	Produits surgelés, congelés	Pomona passion froid
8	Produits issus de l'agriculture biologique	Lait & légumes frais : Manger bio DC Primeurs : compotes, riz, fruits frais, pâtes Sovéfrais : yaourts nature, lait & fromages

Monsieur Cazenave demande pourquoi l'entreprise Gesbert n'a pas été retenue.

Monsieur le Maire répond que ce lot a été déclaré infructueux, car il y avait une différence de prix trop importante et un manque de visibilité en termes de qualité. Un cahier des charges plus précis va donc être élaboré.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- approuve les marchés de denrées alimentaires et autorise Monsieur le Maire à les signer, ainsi que toute pièce les concernant.

8. LOTISSEMENT DE BELLEVUE : AVENANT N° 5 – LOT 1 TERRASSEMENT, VOIRIE, TRAITEMENTS DE SURFACES & GÉNIE CIVILE DES TÉLÉCOMMUNICATIONS

Rapporteur : Monsieur Gilbert Le Rousseau

Monsieur Le Rousseau expose que des travaux supplémentaires ont été nécessaires pour le lot 1 « Terrassement, voirie, traitements de surfaces & génie civil des télécommunications » des lotissements de Bellevue (artisanat et habitat) :

- Un parking supplémentaire
- Un busage de noue
- Des bordures à déposer et à reposer
- Un rechargement en enrobé pour assurer l'écoulement des eaux pluviales.

Le montant total de ces travaux s'élève à 20 476,10 € et porte le marché à 749 988,10 € HT, soit 896 985,77 € TTC.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- accepte et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 5 au lot n° 1 des lotissements de Bellevue.

9. LOTISSEMENT DE BELLEVUE : AVENANT N° 4 – LOT N°2 ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET PLUVIALES

Rapporteur : Monsieur Gilbert Le Rousseau

Monsieur Le Rousseau expose que la réalisation d'un branchement supplémentaire et la pose de grilles supplémentaires nécessite la passation d'un avenant n° 4 au marché de travaux d'assainissement.

Des grilles supplémentaires sont à poser sur la rue de Bellevue.

Dans la zone d'activités, suite à l'implantation des entrées de la ZA, des grilles déjà posées sont à déplacer. Un branchement EP supplémentaire et un caniveau grille supplémentaires sont à créer.

Le montant total de ces travaux s'élève à 7 694,50 € HT, soit 9 202,62 € TTC, portant le montant global du marché à 303 149,37 € HT, soit 362 566,65 € TTC.

La commission des marchés s'est réunie le 29 janvier 2014 et a donné un avis favorable à cet avenant.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- accepte et autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 4 au lot n° 2 des lotissements de Bellevue.

10. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : PROMOTION INTERNE

Rapporteur : Monsieur Patrick Lahaye

L'agent responsable de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement et des services péri-scolaires a bénéficié d'une promotion interne au grade d'animateur au titre de l'année 2014. Ce poste est inscrit sur l'organigramme au grade d'animateur. Il est donc proposé au Conseil municipal de nommer cet agent sur ce grade à compter du 1er janvier 2014 et de modifier le tableau des effectifs en conséquence, à savoir :

Suppression	date d'effet	Création	date d'effet
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	01/01/14	Animatrice à 35h00 par semaine	01/01/14

La commission paritaire a été saisie sur ce changement.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- accepte la modification du tableau des effectifs présentée ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

11. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS : AVANCEMENT DE GRADE

Rapporteur : Monsieur Patrick Lahaye

Un agent des services techniques, qui est actuellement au grade d'adjoint technique de 2^{ème} classe, a réussi son examen professionnel d'adjoint technique 1^{ère} classe. Cet agent apporte satisfaction, il a donc été décidé de le nommer sur son nouveau grade.

La Commission Administratif Paritaire a été saisie.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter les modifications suivantes :

Suppression	date d'effet	Création	date d'effet
Adjoint technique de 2 ^{ème} classe à 35h00 par semaine.	01/01/14	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe à 35h00 par semaine.	01/01/14

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- accepte la modification du tableau des effectifs présentée ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

12 DÉSHÉRBAGE DE LA BIBLIOTHÈQUE

Rapporteur : Monsieur Stéphane Piquet

Dans le cadre de la politique de régulation des collections de la bibliothèque, 335 ouvrages ont été retirés du fonds : 155 livres pour adultes et 180 livres pour enfants. Ils ont été donné à l'association la feuille d'érable en partie et le reste a été donné pour la bourse d'échanges organisée par le CME.

Les critères de retrait sont les suivants :

Critères matériels

- Usure, état de propreté, présentation vieillie...

Critères d'usage :

- Date de parution du livre
- Date du dernier prêt...

Critères qualitatifs :

- Actualité de l'information,
- Qualité de l'iconographie : adéquation au public (trop grande spécialisation)...

Le désherbage en bibliothèque fait partie de la politique d'acquisition : cette opération s'inscrit donc dans une démarche logique.

L'élimination théorique annuelle est comprise entre 5% et 10% du fonds existant.

La médiathèque comptabilisait 11 000 ouvrages à son actif au 31 décembre 2013.

Le Conseil municipal est invité à prendre acte de cette élimination.

Rapporteur : Monsieur Philippe Place

En vertu de l'article 1612-1 du C.G.C.T., le Conseil municipal peut autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les dépenses afférentes au remboursement de la dette. Les crédits correspondant sont inscrits au budget lors de son adoption, l'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits.

Une entreprise souhaite s'installer dans l'atelier relais à partir du 7 avril. Cette installation nécessite la réalisation de quelques travaux d'adaptation du local, et notamment la création de sanitaires. Afin de pouvoir réaliser les travaux dans les délais impartis, il est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater 4900 € d'investissement au chapitre 23 du budget Atelier Relais avant le vote du budget 2014.

Monsieur Cazenave demande quelle entreprise va s'installer. Il s'agit d'une entreprise de distribution d'aliment pour animaux en « drive ».

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater 4900 € d'investissement au chapitre 23 du budget Atelier Relais avant le vote du budget 2014.

Rapporteur : Monsieur Stéphane Piquet

Suite aux travaux d'aménagement de la rue de la Forêt, un abri bus a été installé sur la parcelle E 1961p, espace qui appartient à M. Vannier Brice, mais qui de fait est intégré à l'espace public depuis de nombreuses années. Il a été proposé à M. Vannier de vendre cette parcelle à la commune afin de régulariser cette situation. La parcelle est d'une surface de 25 m² et a été estimée par les services des domaines au prix de 0,75 € le m², soit 19 € pour la parcelle.

La commune prendra en charge les frais afférents à cet achat (frais de bornage et frais de notaire).

Il est donc proposé au Conseil municipal.

Décision du conseil municipal :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité et après en avoir délibéré,

- approuve l'achat de la parcelle E 1961p et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte et tous les documents s'y rapportant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h40.